

Facilités de circulation, Les perspectives d'un conflit font reculer la Direction



Lors de l'audience dans le cadre du préavis de grève du 26 mai 2009, la CFDT a défendu le principe de l'amélioration des facilités de circulation, que ce soit sur la gratuité ou sur l'extension des droits.

Nous avons :

- ⇒ demandé une augmentation de la dotation individuelle des réservations et la validation d'un seul fichet en cas d'emprunt de TGV successifs.
- ⇒ réclamé la libre circulation entre le domicile et le lieu de travail.
- ⇒ proposé la création d'un titre de réservation familiale.
- ⇒ Rappelé notre attachement à l'égalité entre les agents mariés et pacsés.

Des mesures qui doivent s'appliquer sans contingentement ni restriction.



Les cheminots ont eu raison de se mobiliser autour de la pétition contre l'augmentation des facilités de circulation.

Face à plus de 85 000 signataires, la direction vient cet après-midi de renoncer à l'augmentation tarifaire inacceptable de nos réservations.

Le dossier sur les facilités de circulation n'est cependant pas totalement clos.

A partir de janvier 2010, la SNCF envisage d'indexer le montant des réservations sur la base des augmentations générales annuelles de salaires.

(exemple: la réservation 2ème Classe passerait de 1,50€ à 1,52€ en 2010)

La CFDT n'efface pas tout. Les améliorations obtenues en table ronde (augmentation du nombre de dispenses, extension de l'accès à la 1ère classe au premier niveau de la qualification E...) doivent être mises en œuvre.

La raison l'emporte, au terme d'une épreuve de force voulue par la Direction.

C'est en période de crise que notre contrat social doit avoir du sens.